

Février 2004

Les écolabels officiels

Des produits plus respectueux de l'environnement

Le ministère de l'écologie et du développement durable encourage le développement de produits plus respectueux de l'environnement. Pour permettre aux consommateurs de reconnaître ces produits avec les meilleures garanties, deux écolabels officiels ont été créés : la marque française NF Environnement et l'écolabel européen (reconnu dans les 15 pays de l'Union Européenne).

Les objectifs des écolabels officiels sont les suivants :

- promouvoir la conception, la commercialisation et l'utilisation de produits ayant un impact moindre sur l'environnement pendant tout leur cycle de vie ;
- mieux informer les consommateurs de l'impact des produits sur l'environnement.

Comment sont délivrés les écolabels?

Les deux écolabels officiels sont délivrés par AFNOR CERTIFICATION. L'usage d'un écolabel peut être demandé volontairement par les industriels intéressés, si leurs produits sont conformes aux critères de labellisation :

- ces critères sont définis par catégorie de produits : ils garantissent aussi bien l'aptitude à l'usage des produits que la limitation de leurs impacts sur l'environnement ;
- ils sont fondés sur une étude du cycle de vie des produits (depuis l'extraction des matières premières jusqu'au traitement des produits en fin de vie) ;
- ils sont adoptés après consultation des producteurs, des distributeurs, ainsi que des associations de consommateurs et de protection de l'environnement ;
- ils sont révisés tous les trois ans.

Quelles catégories de produits sont couvertes?

Aujourd'hui, la Marque NF Environnement couvre 17 catégories de produits et elle a

été attribuée à 50 fabricants pour 210 produits. L'écolabel européen couvre 21 catégories de produits et il a été attribué en France à 30 fabricants pour 100 produits. Les catégories de produits couvertes sont :

Marque NF Environnement

- peintures, vernis et produits connexes
- produits de signalisation routière
- colles pour revêtements de sols
- sacs-poubelle
- sacs sortie de caisse
- sacs-cabas
- cartouches d'impression laser
- filtres à café
- enveloppes et pochettes postales
- profilés de décoration
- mobilier de bureau, mobilier scolaire
- aspirateurs traîneau
- composteurs individuels
- absorbants tous liquides utilisables sur sols
- balles de lavage
- lubrifiants pour chaîne de tronçonneuse
- colorants universels

Ecolabel européen

- hébergement touristique (hôtels et bungalows)
- peintures et vernis
- produits textiles
- détergents pour textiles
- détergents pour lave-vaisselle
- liquide-vaisselle
- nettoyeurs multi-usages
- revêtements de sols (en dur : dalles, céramique ..)
- lave-linge
- lave vaisselle
- réfrigérateurs/congérateurs
- aspirateurs
- téléviseurs
- ordinateurs personnels
- ordinateurs portables
- ampoules et tubes électriques
- papiers absorbants et papiers-toilette
- papier graphique et papier pour photocopie
- amendements organiques
- matelas
- chaussures

La liste complète des produits écolabellisés est diffusée par AFNOR CERTIFICATION, 11 avenue Francis de Pressencé, 93571 Saint Denis la Plaine Cedex : Patricia Proia (tél : 01.41.62.86.10 ; patricia.proia@afnor.fr)